

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 15 (1927)
Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



5-6



P. Fracheboud-Thurler
FRIBOURG



Neuveville 113 — Télph. 7.32

Force motrice

Industrie du Livre

Travaux d'Édition :—: Reliure en tous genres

Fabrique de Registres, Cartables, Classeurs, etc.

Articles pour Ecoles :—: Entoilage de cartes

Fabrique de Cartonnages

Encadrements — Dorure

5-6

==== Achat et vente de Livres de lois etc. ====

La « ZURICH »

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES
CONTRE
LES ACCIDENTS ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE
à Zurich

conclut aux conditions les plus avantageuses :

LES ASSURANCES INDIVIDUELLES CONTRE LES ACCIDENTS
LES ASSURANCES COLLECTIVES DE TOUS GENRES
LES ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE
TOUTES LES ASSURANCES D'AUTOMOBILES

AGENCE GÉNÉRALE :
XAVIER THALMANN
Rue de Romont
FRIBOURG

INSPECTEUR :
pour le Canton de Fribourg
LOUIS VIGNOLA
FRIBOURG

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Capital Fr. 6,000,000.—
Réserves » 2,000,000.—

REÇOIT DES DÉPÔTS
CONTRE OBLIGATIONS 4 $\frac{3}{4}$ %

au porteur ou nominatives
créées pour des durées de 3 ans et de 5 ans ;

EN CARNETS D'ÉPARGNE 4 %

Art. 80 de la Loi du 3 décembre 1853 sur l'établissement de la Caisse Hypothécaire : Les communes, corporations et en général toutes personnes morales, soumises à la surveillance de l'Etat, sont autorisées à placer leurs capitaux, soit sur des actions, soit sur des cédules hypothécaires, qui seront émises par l'établissement.

J. HANDRICK - MORIGEAU
RELIURE EN TOUS GENRES
TRAVAUX D'ART :: REGISTRES
ARTICLES DE BUREAUX

TÉLÉPHONE
8.91

FRIBOURG

TÉLÉPHONE
8.91

Photographie Simon Glasson, Bulle

Grand choix de paysages inédits et artistiques
de la Gruyère, de Fribourg, etc.

Tous travaux concernant la photographie
REPRODUCTIONS, AGRANDISSEMENTS, etc.

5-6

Quelques nouveautés devant attirer votre attention !!!

Pierre de la Gorce: *Louis XVIII.* Fr. 3.75.
William Martin (Genève): *Histoire de la Suisse* Fr. 6.—.
Octave Aubry: *Le Roman de Napoléon Coll.* Fr. 3.—.
Le Roman dans l'Histoire

LIBRAIRIE Vve J. C. MEYER

70, Place de la Cathédrale, 70

5-6

FRIBOURG

AMEUBLEMENTS COMPLETS

MODERNES ET DE STYLES

A PRIX AVANTAGEUX A LA

FABRIQUE DE MEUBLES

PAUL LEIBZIG, GRAND'PLACES, 26

FRIBOURG

5-6